



MAIRIE
DE
VILLEMORIN
17470

Téléphone et Télécopie :
05.46.33.30.98
mairievillemorin@ozone.net

Le - 2 MARS 2015

Direction Régionale de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement

03 MARS 2015

COURRIER ARRIVE

Le Maire de VILLEMORIN

à

Monsieur Le Directeur
DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des territoires et Evaluation
Division Intégration de l'environnement et évaluation
15 rue Arthur Ranc – CS 60539
86020 POITIERS CEDEX

OBJET : Demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de VILLEMORIN

Monsieur Le Directeur,

Le décret n° 2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, a modifié les conditions de soumission des P.L.U. à évaluation environnementale et a créé une procédure d'examen au cas par cas pour certains PLU en application de l'article R.121-14 III 1° du code de l'urbanisme.

L'élaboration du PLU de notre commune étant concernée par cet examen au cas par cas, je vous demande de procéder à l'examen de notre projet de révision allégée conformément à l'article R. 121-14-1 du code de l'urbanisme afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale de notre PLU.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joints les éléments nécessaires à l'examen du cas par cas relatifs aux caractéristiques de recevabilité du plan :

- . Notice explicative de l'élaboration avec caractéristiques de l'état initial de l'environnement,
- . Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
F. FONTAN

